

Ce dossier doit être complété et renvoyé à  
Toulous'Ethic - Le festival de l'image « Allant Vert » - 125 chemin du sang de serp - 31 200  
TOULOUSE

## Formulaire d'inscription au festival de l'image « Allant Vert » 2010

Nom, prénom et âge du (des) participant(s) :  
(+ la classe - l'établissement scolaire + nom du référent si besoin)



Pour vous joindre : Tel ..... /

Mail .....

Adresse .....

.....  
.....

Association Toulous'Ethic - 125 chemin du sang de Serp - 31200 TOULOUSE

[toulousethic@toulousethic.fr](mailto:toulousethic@toulousethic.fr) - 05 61 71 24 91 - Contact Festival : Anne-Marie Fontaine -  
[contact@festival-allantvert.com](mailto:contact@festival-allantvert.com)

**Comment avez-vous connu le festival de l'image Allant Vert ?**

- Sites internet  
Lequel : .. ... ..
- Média ( presse écrite, radio, tv)
- Carte postale
- Magasin
- Bouche-à-oreille
- Autre : .. ... ..

**VOTRE CATEGORIE**

- Film de fiction
- Reportage journalistique

**VOTRE PROFIL**

- Espoir de l'image ( semi-pro – indépendant – école de journalisme – formation audiovisuelle etc... )
- Amateur
- Jeunesse ( pour les élèves des établissements scolaires de la région Midi-Pyrénées **UNIQUEMENT** )

**Titre de la vidéo :** .. ... ..

**Description de votre vidéo :** (*durée, thème, scénario, signe particulier...*) .. ... ..

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

note :

- le règlement du festival est disponible sur [www.festival-allantvert.com](http://www.festival-allantvert.com)
- pour toutes questions relative au festival, vous pouvez nous contacter à : [contact@festival-allantvert.com](mailto:contact@festival-allantvert.com) / tel. 05 61 71 24 91
- *Toute personne est entièrement libre de participer ou non au festival de l'image Allant Vert.*

## **Autorisation parentale**

**(OBLIGATOIRE pour les mineurs qui souhaitent participer  
au festival de l'image « Allant Vert » - Un exemplaire par participant âgé de moins de 18 ans )**

*Toulous'Ethic vous rappelle que toute personne est entièrement libre de participer ou non au festival de l'image Allant Vert Et que tout parent est libre d'autoriser, ou de ne pas autoriser, leur fille / fils à participer au festival Allant Vert*

*Je sous-signé(e) ... .. [Mm ou M. ...  
nom, prénom ],  
demeurant ... ..  
... .. [adresse],  
autorise mon fils / ma fille ... .. [ nom,  
prénom ] à participer à l'édition 2010 du festival de l'image « Allant Vert » organisé par  
Toulous'Ethic.*

*Je comprend et accepte que cette participation implique que mon fils / ma fille soit amené(e) à filmer et/ou à être filmé(e) dans le but de réaliser une vidéo qui sera ensuite envoyée à Toulous'Ethic, mise en ligne sur un espace Internet accessible à tous et évaluée par un jury. J'autorise donc explicitement Toulous'Ethic et ses partenaires à diffuser largement la (les) vidéo(s) présentée(s) au festival « Allant Vert » sur lesquelles apparaissent mon fils / ma fille. J'ai bien noté et compris que cette large diffusion comprend, entre autre, une diffusion sur Internet, des projections publiques et privées, un usage aussi bien festif et pédagogique que commercial. Cette autorisation explicite de large diffusion s'applique aussi aux photos prises le jour de la remise des prix.*

*J'affirme avoir pris connaissance du règlement et de la note de cession de droits d'auteur, et je comprend que par la signature de cette autorisation parentale je signale mon acceptation pleine et entière à leur contenu.  
J'affirme avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour la couverture assurance de mon fils / ma fille aussi bien pour le tournage que pour son éventuelle participation à la remise des prix du festival.*

*Fait à ... .. ,  
Le ... ..*

*signature du représentant légal, précédée de la mention « bon pour accord »*

## Règlement du Festival de l'image « Allant Vert »

### Article 1 : Objets du Concours

L'Association Toulous'Ethic, dont le siège social se situe 14 rue Erasme, 31200 TOULOUSE, Siren : 513 422 477 organise un festival de l'image et de la vidéo dénommé le festival de l'image « Allant Vert ».  
Ce festival vise à créer une réflexion autour des thématiques du développement durable.

### Article 2 : Les participants

Le festival de l'image « Allant Vert » est ouvert aux particuliers et aux classes des lycées de la région Midi-Pyrénées, sans restriction d'âge (les mineurs devront fournir une autorisation parentale).

### Article 3 : Modalités d'inscription pour les participants

Les participants doivent faire parvenir à Toulous'Ethic :

- leur **formulaire d'inscription**,
- le présent **règlement**,
- la note de **cession de droit d'auteur**,

**Pour les vidéos réalisées à plusieurs, tous les participants doivent signer le même exemplaire de chaque document.**

L'ensemble de ces documents doivent être dûment complétés, paraphés sur chaque pages des initiales de chaque participants, datés et signés. Les signatures doivent être précédées du nom lisible du participant et de la mention « bon pour accord ».

Toulous'Ethic souhaite réaliser un Bilan Carbone du festival. Les participants sont donc invité à remplir le **formulaire Bilan Carbone** joint aux documents précités.

Tous ces document sont disponibles librement et gratuitement sur le site [www.festival-allantvert.com](http://www.festival-allantvert.com) Une fois complétés et signés, ces documents doivent être envoyés par courrier, en même temps que la vidéo, à l'adresse suivante :

**Toulous'Ethic – Le festival de l'image « Allant Vert »**  
**125 chemin du Sang de Serp**  
**31200 TOULOUSE**

### Articles 4 : Les vidéos

Pour concourir, les réalisateurs-participants doivent nous faire parvenir leur court-métrage, par courrier (accompagné de tous les documents indiqués dans l'article 3), sur **un CD-rom**. Le support devra contenir **deux versions du film** : une version « light » d'une **taille maximale de 150 Mo + la version originale** (pour projection sur grand écran), toutes deux au format **.AVI .MPEG-2 .MOV ..**

Le court-métrage doit avoir **une durée maximale de 5 minutes, générique compris**.

Étant entendu que :

- le thème de cette première édition est

**LES TRANSPORTS / L'ECO-MOBILITE**

- Les Réalisateurs ont l'entière liberté du choix de la forme du court-métrage, (le dessin animé, la fiction, le reportage ... sont par exemple autorisés) sous réserve toutefois du respect des lois et règlements en vigueur et plus généralement des dispositions relatives à l'ordre public et aux bonnes moeurs et du droit à l'image et à la vie privé.

- Une même classe scolaire ne peut envoyer qu'une seule vidéo.
- Lorsqu'une vidéo envoyée par une classe est retenue par le jury, le prix est attribué à l'ensemble de la classe.
- Lorsqu'une vidéo envoyée par un groupe de plusieurs personnes est retenue par le jury, le prix est

Association Toulous'Ethic - 125 chemin du sang de Serp - 31200 TOULOUSE

[toulouseethic@toulouseethic.fr](mailto:toulouseethic@toulouseethic.fr) - 05 61 71 24 91 - Contact Festival : Anne-Marie Fontaine - [contact@festival-allantvert.com](mailto:contact@festival-allantvert.com)

attribué à l'ensemble de ces personnes.

**Les courts-métrages envoyés ne pourront être restitués ni pendant le concours, ni à la fin de celui-ci. Les participants sont donc invités à conserver un exemplaire de leur production.**

### Article 5 – Utilisation des vidéos envoyées

Les vidéos envoyées par les participants-réalisateurs pour participation au festival de l'image « Allant Vert » seront :

- modifiées : Toulous'Ethic ajoutera en début de vidéo le générique du Festival incluant les logos des partenaires. Toulous'Ethic ajoutera aussi le logo du festival « Allant Vert » à la vidéo.
- Diffusées sur Internet : Les vidéos seront mises à disposition du grand public via la plateforme vidéo DailyMotion. Cela signifie que chaque Internaute pourra la consulter, publier avis et critiques, accorder une note, et inclure la vidéo sur son blog et/ou site Internet. Toulous'Ethic restera toute fois maître de la diffusion de la vidéo, dans le sens où elle peut, à tout moment, éliminer la vidéo de la plateforme DailyMotion rendant ainsi note, avis, critiques et liens de mise à disposition obsolètes.
- Consultées par un jury, qui devra ensuite émettre un avis sur la vidéo et élire les meilleures vidéos.
- Les vidéos primées seront diffusées devant public le jour de la remise des prix, et peut-être à l'occasion d'autres événements dont l'accès pourra être gratuit ou payant.

### Article 6 – Droits d'auteur

Les participants-réalisateurs déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires pour participer au présent festival sur les vidéos qu'ils envoient à Toulous'Ethic et soumettent aux jurys. En envoyant leur vidéo pour participation au festival « Allant Vert », les participants-réalisateurs garantissent détenir tous les droits et autorisations nécessaires de la part des ayants droit concernés et qu'ils se sont acquittés de tous les droits et paiements dus au titre des présentes aux sociétés de gestion collective.

Les participants garantissent Toulous'Ethic - organisateur du festival de l'image « Allant Vert » - contre tout recours ou action qu'ils pourraient lui intenter à un titre quelconque, à l'occasion de la participation audit festival et/ou de l'exercice des droits de toute personne ayant participé ou non à la production du court-métrage, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.

**Les participants-réalisateurs doivent impérativement remplir et parapher, dater et signer la note de cession de droits d'auteur téléchargeable sur le site [http://www.festival-](http://www.festival-allantvert.com)**

**[allantvert.com](http://www.festival-allantvert.com). Cette note de cession de droit d'auteur garantie à Toulous'Ethic la jouissance paisible des droits voisins et des droits des auteurs de l'oeuvre audiovisuelle pour l'utilisation de l'oeuvre de l'esprit dans le cadre du festival de l'image « Allant Vert », de la promotion du dit festival et des activités de Toulous'Ethic.**

Il appartient aux réalisateurs, en conséquence, de s'assurer que le stockage et la diffusion de ce contenu ne constitue pas

- i) une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers (notamment, clips, émissions de télévision, courts, moyens et /ou longs métrages, animés ou non, publicités, que les réalisateurs n'ont pas réalisés personnellement ou pour lesquels ils ne disposent pas des autorisations nécessaires des tiers ou de sociétés de gestion collective, titulaires de droits sur ceux-ci),
- ii) une atteinte aux personnes (notamment diffamation, insultes, injures, etc.) et au respect de la vie privée,
- iii) une atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie infantine, etc.).

### Article 7 – Les prix du festival de l'image « Allant Vert »

Différents prix seront attribués aux participants selon différents type d'évaluation :

1. Les vidéos seront diffusées sur Internet, un espace dédié sur [www.dailymotion.fr](http://www.dailymotion.fr) et soumis au vote du public. La vidéo ayant recueilli le plus de suffrages se verra attribuer un prix spécial « public ».
2. Un jury se réunira afin d'élire le meilleur court-métrage de chacune des catégories « reportage » et « fiction ». Les décisions du jury sont sans appel.
3. Un prix sera attribué à la meilleur vidéo «Jeunesse »

Association Toulous'Ethic - 125 chemin du sang de Serp - 31200 TOULOUSE

[toulousethic@toulousethic.fr](mailto:toulousethic@toulousethic.fr) - 05 61 71 24 91 - Contact Festival : Anne-Marie Fontaine - [contact@festival-allantvert.com](mailto:contact@festival-allantvert.com)

4. La liste des gagnants sera consultable sur le site Internet [www.festival-allantvert.com](http://www.festival-allantvert.com)

Les gagnants seront prévenus par téléphone, message électronique ou courrier au maximum un mois après la date à laquelle le jury se sera réuni pour délibérer, et avant la date fixée pour la remise des prix.

#### **Article 8 – Responsabilités de Toulous'Ethic**

Toulous'Ethic se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le festival si les circonstances le nécessitent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Par ailleurs, Toulous'Ethic se réserve également le droit de modifier la dotation si les circonstances l'exigent et ce, sans qu'aucune réclamation ne puisse être soulevée de ce chef à son encontre. En outre, la responsabilité de Toulous'Ethic ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

#### **Article 9 – Le présent règlement...**

Le présent règlement est soumis au droit français.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses additifs. Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site Internet [www.festival-allantvert.com](http://www.festival-allantvert.com)

*Signature de chaque participants. Celle-ci doit être précédée des nom et prénom, de la date et de la mention « bon pour accord »*

## Note de cession de droits d'auteur

### Vidéo inscrite au festival de l'image « Allant Vert »

#### Champs à remplir par les participants pour valider leur inscription au festival « Allant Vert »

1- Nom, prénom, adresse de chaque participants

2- Parapher chaque page avec vos initiales

3- Signer la dernière page. La signature devra être précédée de vos nom et prénom lisibles, de la date et de la mention « bon pour accord ».

Entre les soussignés :

1° - L'Association Toulous'Ethic, organisateur du festival de l'image « Allant Vert », - SIREN : 513 422 477 -  
siège social : 14 rue Erasme, 31200 TOULOUSE, ci-après « **le cessionnaire** », d'une part,  
et

2° - Le(s) participants M.

**[nom, prénoms, et adresse de chaque participants]**

, ci-après « **le cédant** », d'autre part,  
Il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT

Le **cédant** déclarant détenir sur la vidéo qu'il présente au festival de l'image « Allant Vert », ci-après « **l'oeuvre** », les droits nécessaires pour ce faire, cède au **cessionnaire**, selon les modalités ci-après définies, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale y relatifs.

Le **cédant** certifie que lesdits droits patrimoniaux n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune cession ou licence d'exploitation consentie à des tiers, qui serait incompatible avec l'objet de la présente note de cession de droits d'auteur.

#### ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DES DROITS CEDES

Le **cédant** cède au **cessionnaire** les droits patrimoniaux (droit de représentation et droit de reproduction) attachés à l'oeuvre, et notamment les droits : de la reproduire et/ou de la représenter et/ou de l'utiliser et la diffuser et/ou de la modifier, l'adapter, la traduire, y faire des adjonctions ou suppressions et/ou de l'incorporer, en tout ou partie, à toute oeuvre préexistante ou à créer. Il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de **l'oeuvre**.

#### ARTICLE 3 - MODES D'EXPLOITATION DES DROITS CEDES

La présente cession est consentie pour les **modes d'exploitation** suivants : diffusion dans le cadre du festival de l'image « Allant Vert », diffusion dans un but promotionnel ou commercial vis à vis du festival de l'image « Allant Vert » et/ou de l'activité de Toulous'Ethic, diffusion à visée culturelle ou de divertissement ; diffusion dans le cadre d'actions de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement.

L'**étendue de cette exploitation** couvre une diffusion sur support papier, diffusion sur Intranet et/ou sur Internet, sur tous supports multimédia (tel que CD, DVD, clé USB, pellicule cinéma, etc.).

Le **destination de cette exploitation** comprend un usage privé et/ou public, projection gratuite ou payante devant un groupe de personne, distribution et/ou diffusion gratuite dans un but promotionnel, actions de

Association Toulous'Ethic - 125 chemin du sang de Serp - 31200 TOULOUSE

[toulouseethic@toulouseethic.fr](mailto:toulouseethic@toulouseethic.fr) - 05 61 71 24 91 - Contact Festival : Anne-Marie Fontaine -  
[contact@festival-allantvert.com](mailto:contact@festival-allantvert.com)

sensibilisation autour de la thématique du développement durable.

**Les modalités particulières liées à cette exploitation :**

Le festival de l'image « Allant Vert » est sponsorisé par de multiples partenaires. Le **cédat** autorise expressément le **cessionnaire** à autoriser à son tour les partenaires dudit festival à diffuser l'**oeuvre** dans un but promotionnel envers le festival de l'image « Allant Vert » lui-même et/ou dans un but de valorisation de l'implication des partenaires vis à vis dudit festival et/ou dans le cadre d'actions de sensibilisation autour de la thématique du développement durable.

**ARTICLE 4 - LIEU DE L'EXPLOITATION**

La présente cession est consentie pour le monde entier.

**ARTICLE 5 - DUREE DE L'EXPLOITATION**

La présente cession est consentie pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux d'auteur.

**ARTICLE 6 - DROITS DU CESSIONNAIRE**

En vertu de la présente cession, le **cessionnaire** est entièrement subrogé dans tous les droits du **cédat** attachés à l'oeuvre et définis aux articles 2 à 6 ci-dessus. Il pourra les aliéner, en concéder des licences, et poursuivre tout contrefacteur, même pour des faits antérieurs à la cession et non prescrits.

**ARTICLE 7 - REMUNERATION**

Dans la mesure où la présente note de cession de droits d'auteur est définie dans le cadre d'une participation à un festival vidéo, le **cédat** cède - au **cessionnaire** et à ses partenaires - les droits attachés à l'oeuvre définis aux articles 2 à 6 ci-dessus à titre gracieux.

**ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU CEDANT**

Le **cédat** conserve le droit d'exploiter l'**oeuvre** comme il le souhaite. Seule limite explicite à cette exploitation : le **cédat** s'interdit toute exploitation de l'**oeuvre** qui serait de nature à faire du tort au **cessionnaire**, aux partenaires du festival de l'image « Allant Vert » ou au festival de l'image « Allant Vert » lui-même.

**ARTICLE 9 - GARANTIE**

Le **cédat** garantit au **cessionnaire** l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat. Il certifie que l'**oeuvre** n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation. Au cas où une contestation concernant les droits sur l'**oeuvre** serait émise par un tiers, le **cédat** s'engage à apporter au **cessionnaire**, à sa première demande, tout son appui judiciaire.

**ARTICLE 10 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Toulouse.

Fait à .....

Le .....

Signature du **cédat** :

**signature de chaque participants, précédée de leur nom et prénom, de la date et de la mention « bon pour accord »**

## **Formulaire Bilan Carbone** **Questionnaire réalisateurs-participants**

Ce questionnaire a pour but de mesurer l'impact du tournage de votre contribution au Festival de l'Image Allant Vert dans le cadre du Bilan Carbone de l'évènement. Merci de votre contribution la plus précise possible sur cette partie. Les données seront ensuite intégrées au bilan global du festival.

### **Partie A – Transports des personnes et du matériel**

#### A-1 Utilisation de véhicules

Combien de voitures vous et votre équipe allez utiliser dans le cadre du tournage de votre vidéo ? Vous devez comptabiliser ici le transport des personnes **et** du matériel.

Transport des personnes et du matériel	Diesel (D) ou Essence (E)	Zone urbaine heure de pointe / distance cumulée en km	Zone urbaine autre cas / distance cumulée en km	Parcours Mixte / distance cumulée en km	Zone rurale / distance cumulée en km
Voiture 0 (exemple )	D	60	25	70	100
Voiture 1					
Voiture 2					
Voiture 3					
Voiture 4					
Voiture 5					
Cyclo 50 cm <sup>3</sup>					
Motos < 125 cm <sup>3</sup>					
Motos >= 125 cm <sup>3</sup>					

#### A-2 Utilisation des transports en commun

Vous pensez prendre les transports en commun pour la réalisation de votre vidéo ? Indiquez ici le mode de transport et les distances cumulées

Transport des personnes et du matériel	Passager n°1 / nombre de km cumulés	Passager n°2 / nombre de km cumulés	Passager n°3 / nombre de km cumulés	Passager n°4 / nombre de km cumulés	Passager n°5 / nombre de km cumulés
TGV					
TER					
RER					
Metro					
Autobus urbain IdF					
Autobus urbain Province					
Autocar interurbain					
Avion, moyen courrier					
Avion, long courrier					

## Partie B – Produits et matériaux consommés

### B-1 Matériaux réalisation

Pour la réalisation de votre vidéo indiquez le type de matériel que vous aurez utilisé pour le décor, la mise en scène, etc.

Type de matériau utilisé	Poids de chaque matériau (Kg)	Précisions
PEHD		
PET		
Polystyrène		
PVC		
Films plastiques		
Plastiques mélangés		
Acier		
Fer		
Autre métaux (préciser )		
Verre		
Carton (non imprimé )		
Papier (non imprimé )		
Textiles		
Bois		
Autre matériaux 1		
Autre matériaux 2		

### B-2 Bureautique

Pour le montage et la réalisation, indiquez le montant en euros dépensé pour acheter les petits consommables (stylos, cartouches d'impression, etc.)

Achat de consommables	Montant en €	Précisions
Petit matériel		
Consommables bureautique		
Autre (préciser )		

## B-3 Repas & boissons

Pendant la réalisation et le tournage de votre vidéo, merci d'indiquer le nombre de repas ainsi que les boissons consommées

Repas	Nombre de repas x Nombre de personnes
Maison	
A l'extérieur	

Boissons	Litres cumulés	Type contenants (bouteille 1,5L/ Canettes, bouteilles 25 cl, tetrapack etc..)
Bières		
Sodas		
Jus de fruit		
Eau		
Café		
Thé		

## Partie C : consommation d'électricité et autres informations

### C-1 Consommation d'électricité

Matériel	Consommation kW.h	Nombre heures d'utilisation
Caméra		
Ordinateur		
Téléphone		
Autre		

### C-2 Autres informations

N'hésitez pas à nous faire part de tout élément qui pourrait avoir un impact significatif sur le Bilan Carbone du Salon. Le cas échéant, veuillez apporter le plus d'informations quantitatives possible.

Merci de votre contribution et de votre compréhension